

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 29 ET 30 MAI 2017

Point 10 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par MM. Erwan Keravec et Grégoire Kubski,
au nom du Groupe PS-Les Verts,
pour la sécurité des cyclistes**

Lors de la séance du 12 décembre 2016, MM. Erwan Keravec et Grégoire Kubski ont déposé, au nom du Groupe PS-Les Verts, le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 24 avril 2017, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par MM. Erwan Keravec et Grégoire Kubski, au nom du Groupe PS-Les Verts : « Sécurité pour nos cyclistes »

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Kirthana Wickramasingam

Le Secrétaire

Guy Monney

Postulat déposé par MM. Erwan Keravec et Grégoire Kubski, au nom du Groupe PS-Les Verts :
Pour la sécurité de nos cyclistes

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le Prix vélo infrastructure 2016 de l'Association Pro Vélo a été attribué à la Ville de Bulle et nous pouvons tous nous réjouir du plan de la Commune prévoyant de nouveaux aménagements et apportant une importante pierre à l'édifice de la mobilité douce. Ce prix ne doit pas pour autant constituer un oreiller de paresse et nous devons nous interroger sur l'efficacité des mesures prises actuellement pour protéger les cyclistes, que ce soit par la signalisation routière ou un marquage au sol plus visible.

La grande diversité des aménagements et, par endroit, l'absence de lisibilité ne peuvent que générer de l'incompréhension et du danger pour l'ensemble des usagers de la route.

Un premier problème est l'accessibilité des voies à sens unique. Si la rue Victor-Tissot comporte une piste bien délimitée signalant aux automobilistes la venue en sens inverse de cyclistes, la rue de la Sionge, elle, n'en comporte pas. L'indication du double-sens des cyclistes figure uniquement sur des panneaux aux extrémités de la rue auxquels peu de gens prêtent attention. Il est ici important de relever que le croisement d'un cycliste et d'un véhicule sur cet axe est physiquement impossible sauf à y retirer des places de parc et y dessiner une véritable piste.

Le deuxième problème concerne les trottoirs mixtes à la rue de la Condémine, à la rue de l'Ancien-Comté et à la rue Pierre-Nicolas-Chenaux qui ne bénéficient pas d'un marquage au sol et d'une signalisation suffisants. Au-delà du caractère accidentogène d'une zone fréquentée par des vélos et des piétons nous relevons aussi l'absence de contrôle des nombreux véhicules utilisant ces espaces comme zone de stationnement au mépris des usagers cités précédemment.

Nous demandons par conséquent au Conseil communal de prévoir la mise en place d'un marquage au sol des voies cyclistes dans les rues susmentionnées, d'améliorer la signalisation à destination des automobilistes et de s'assurer par le biais de contrôles du bon usage des infrastructures existantes. Je vous remercie de votre attention. »